

# Une Europe de droits pour tous

## Le programme CERV

Avec ce programme, l'Union européenne entend promouvoir et défendre les droits fondamentaux des citoyens, de tous les citoyens, notamment en renforçant et en impliquant les organisations de la société civile et les autorités locales.

Le programme est divisé en quatre actions majeures: Promotion des valeurs de l'Union européenne ; Égalité, Droits et Égalité de genre ; Engagement et participation des citoyens ; Daphne, lutte contre la violence à l'égard des femmes et des enfants.

### Que pouvez-vous faire avec le programme du CERV?

Le programme du CERV n'a pas de liste préétablie d'activités possibles. Ce qui compte, ce sont les objectifs à atteindre et les moyens les plus efficaces pour y parvenir. Grâce au programme, les associations de la société civile et d'autres acteurs peuvent :

- Recevoir un soutien pour leur propre renforcement stratégique et leur capacité à intervenir efficacement dans la société
- Réaliser et promouvoir des réunions d'échange d'expériences, d'expertise et de bonnes pratiques au niveau national et international sur la protection et la promotion des droits et de la participation des citoyens
- Former des groupes de citoyens ou d'acteurs spécialisés dans les thèmes spécifiques de chacune des quatre actions
- Développer des activités d'études et de suivi dans le but de contribuer à la résolution des problèmes abordés par le programme.

### Quels sont les thèmes et les objectifs?

Dans le cadre du volet "**Égalité, Droits et Égalité de genres**" et dans le cadre des objectifs généraux du programme, les activités se concentrent sur les points suivants:

- Promouvoir l'égalité, prévenir et combattre les inégalités et discriminations fondées sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou croyance, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle et respecter le principe de non-discrimination
- Protéger et promouvoir les droits des citoyens de l'Union Européenne et le droit à la protection des données personnelle
- Protéger et promouvoir la mise en œuvre des politiques liées aux droits fondamentaux des citoyens et visant en particulier à:
  - a) Faire progresser et mettre en œuvre des politiques visant à promouvoir les droits des femmes, leur autonomisation et la prise en compte de la dimension de genre
  - b) Promouvoir la non-discrimination
  - c) Combattre le racisme, la xénophobie, et toute forme de discrimination basée sur l'identité de genre ou de l'orientation sexuelle, y compris l'homophobie, la biphobie, la transphobie, l'interphobie.
  - d) Protéger et promouvoir les droits de l'enfant
  - e) Protéger et promouvoir les droits des personnes en situation de handicap



Il est à noter qu'à chaque fois qu'un appel à projets spécifique est lancé, des objectifs ou des priorités spécifiques basés sur le plan de travail de la Commission européenne peuvent être fixés.

### **Quel type de soutien le CERV apporte-t-il aux actions?**

Les projets mis en œuvre dans le cadre du programme du CERV bénéficient d'un soutien financier qui tient compte du nombre de personnes et de pays impliqués et des différents types d'activités (réunions en ligne, activités de communication, réunions de formation, etc.) Les contributions sont parfois forfaitaires, parfois basées sur les coûts réels encourus. C'est pourquoi il est important de bien étudier les appels à propositions et les règles de chaque projet et, si possible, d'assister aux événements informatifs organisés par l'Agence européenne ou les points de contact nationaux du programme.

### **Comment participer?**

Contrairement à d'autres programmes de l'UE pour lesquels il existe un calendrier annuel des échéances, les appels à projet du programme CERV sont publiés périodiquement et se réfèrent à l'une des principales actions.

---

#### **Plus d'informations:**

Des informations supplémentaires peuvent être trouvées sur notre site [www.youthspeaces.eu](http://www.youthspeaces.eu), ou en s'adressant au point de contact national du CERV dans votre pays, à l'adresse suivante : <https://cervfr.org/>

---

